

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION GENERALE

### DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

Par arrêté n°2021-25A du 01 décembre 2021, Monsieur le Président, Etienne Glémot, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe. Cette procédure consiste notamment en la refonte complète du PLU de la commune (grenellisation du PLU, intégration des prescriptions du SCoT, ...).

L'enquête se déroulera en mairie de Châteauneuf-sur-Sarthe et au siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du **lundi 3 janvier 2022 à 9h00 au lundi 7 février 2022 à 17h**, soit pendant une durée de 36 jours.

Monsieur Georges Binel, officier supérieur de l'armée de terre retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Nantes.

Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Châteauneuf-sur-Sarthe et du siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Lion-d'Angers :

	Mairie de Châteauneuf-sur-Sarthe	Siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou
Lundi	9h – 12h / 13h45 – 16h45	9h–12h / 14h–17h30
Mardi	9h – 12h	9h – 12h / 14h–17h30
Mercredi	9h – 12h / 13h45 – 17h45	9h – 12h
Jeudi	9h – 12h	9h – 12h / 14h–17h30
Vendredi	9h – 12h / 14h – 16h	9h – 12h / 14h–17h30
Samedi	10h30 – 12h	9h – 12h

Le dossier soumis à l'enquête publique, comprend notamment :

- L'ensemble des pièces administratives
- Le rapport de présentation (diagnostic dont l'état initial de l'environnement, évaluation environnementale, ...)
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Le règlement graphique
- Le règlement écrit
- Les annexes
- Les avis des personnes publiques associées et consultées, l'avis de la MRAe (n° : 2021-5354)

Le dossier sera consultable, durant l'enquête, sur les sites internet de la Communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes :

<https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/urbanisme-2/enquetepublique-2/> <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/>

Un poste informatique dédié à la consultation du dossier sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et à la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- Par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou - Monsieur le commissaire enquêteur – enquête publique de la révision générale du PLU de Châteauneuf-sur-Sarthe – Place Charles de Gaulle, 49220 LE LION d'ANGERS (cachet de La Poste faisant fois) ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepulha@valleesduhautanjou.fr](mailto:enquetepulha@valleesduhautanjou.fr) ;
- En les consignants sur les registres ouverts à cet effet ;
- En rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe (14 place Robert le Fort, Châteauneuf-sur-Sarthe 49330 LES HAUTS-D'ANJOU) :
  - Lundi 3 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 ;
  - Samedi 15 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 ;
  - Vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 12h00.
- En rencontrant le commissaire enquêteur lors de la permanence qu'il tiendra à la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou – place Charles de Gaulle 49220 :
  - le lundi 7 février 2022 de 14h00 à 17h00.

Une réunion publique d'information sera organisée le lundi 10 janvier 2022 à 19h à la salle de la Cigale, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, commune des Hauts-d'Anjou.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi qu'une copie des observations déposées sur le registre de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Par ailleurs, l'ensemble sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/urbanisme-2/enquete-publique-2/> <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/>

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés. Le public pourra les consulter pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur les sites internet de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de la Commune :

<https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/urbanisme-2/enquete-publique-2/> <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/>

Le PLU révisé sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.